



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 10 DECEMBRE 2012 A 20.00 H.
A LA HALLE DU COMPLEXE SCOLAIRE**

En remplacement de M. Igor Miserez, Président des assemblées et excusé, il appartient à M. Romain Marchand, Vice-Président de fonctionner en qualité de Président. Il ouvre donc l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 42 du 28 novembre 2012 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2012.
2. Elections de 6 membres à la Commission d'école.
3. Elections de 2 membres et de 2 suppléants à la Commission de vérification des comptes.
4. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à la modernisation de l'appareil de télétransmission et à l'équipement du réservoir d'eau potable et décider la consolidation du crédit de construction.
5. Prendre connaissance et statuer sur l'initiative populaire communale demandant l'introduction d'un nouveau règlement pour l'octroi d'un subside communal en faveur des élèves fréquentant une école privée durant la scolarité obligatoire.
6. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Romain Marchand
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : MM. Richard Schaffner et Denis Farine

Le Président constate la présence de 2 représentants de la presse. Il les invite à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant que ces personnes ne possèdent pas le droit de vote.

De même, il salue la présence de M. Gilles Grandjean, directeur de l'Ecole secondaire des Breuleux qui répondra aux éventuelles questions des ayants droit au sujet du point 5 de l'ordre du jour.

Nombre d'ayants droit présents : 85 sur 459 électeurs inscrits (18,51 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2012

Le P.V. de l'assemblée du 20 juin 2012 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 85 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Elections de 6 membres à la Commission d'école

Rapporteur : M. Albert Gonin, Conseiller communal

M. Albert Gonin signale qu'il s'agit de nommer les nouveaux membres de la Commission d'école du cercle scolaire Montfaucon - St-Brais conformément aux dispositions réglementaires pour la période du 01.01.2013 au 31.12.2017.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Gonin signale que le Conseil communal propose 6 candidats pour les 6 postes à repourvoir. Il s'agit de :

- Mme Gisèle Aubry
- M. Veit Studer
- Mme Sandrine Thiévent
- Mme Nathalie Marchand
- Mme Séverine Métille
- Mme Solange Schaffner

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal.

M. Jean-Claude Villat propose son épouse, Mme Laetitia Villat.

La parole n'étant plus demandée, le Président constate que l'assemblée est en présence de 7 candidats pour 6 postes à repourvoir. L'assemblée doit donc procéder à une élection et à ce titre, il est donné connaissance des dispositions de l'article 25 du Règlement d'organisation.

Etant donné que l'assemblée n'en émet pas le vœu, le Président signale que l'on va procéder à l'élection des membres à la Commission d'école à bulletin secret.

Le Président invite les scrutateurs à délivrer et à récolter les bulletins de vote.

Le résultat de l'élection est le suivant :

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Blancs et/ou nuls	:	--
Bulletins valables	:	84
Majorité	:	43

Ont obtenu des voix :

1. Mme Séverine Métille	78
2. Mme Nathalie Marchand	77
3. Mme Gisèle Aubry	75
4. Mme Sandrine Thiévent	74
5. Mme Solande Schaffner	74
6. M. Veit Studer	67
7. Mme Laetitia Villat	35

Le Président constate donc que les candidats 1 à 6 sont élus à la Commission d'école du cercle scolaire Montfaucon - St-Brais.

3. Elections de 2 membres et de 2 suppléants à la Commission de vérification des comptes

Rapporteur : M. Eric Schaffner, Secrétaire communal

M. Eric Schaffner signale qu'il s'agit de nommer les nouveaux membres de la Commission de vérification des comptes conformément aux dispositions réglementaires pour la période du 01.01.2013 au 31.12.2017.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Schaffner signale que le Conseil communal propose 4 candidats pour les 4 postes à pourvoir. Il s'agit de :

- M. Raphaël Bilat
- M. Richard Schaffner
- M. Pierre-André Lehmann (suppléant)
- M. Albert Gonin (suppléant)

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'assemblée accepte la nomination des membres de la Commission de vérification des comptes à l'unanimité des 85 ayants droit présents.

4. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à la modernisation de l'appareil de télétransmission et à l'équipement du réservoir d'eau potable et décider la consolidation du crédit de construction

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Conseiller communal

M. Giovanni Todeschini signale que l'assemblée communale du 19.12.2011 avait voté un crédit de Fr. 90'000.00 pour les travaux susmentionnés. Les travaux sont terminés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que les travaux ont été financés par un emprunt bancaire, un prélèvement dans le Fonds de réserve « Eaux » et par une subvention de l'ECA Jura. Le décompte se présente donc comme suit :

Rittmeyer SA	Fr.	65'070.00
SEF	Fr.	15'843.60
Inelectro SA	Fr.	<u>5'839.50</u>
Total des travaux	Fr.	86'753.10
Dont à déduire :		
Prélèvement dans le Fonds « Eaux »	Fr.	50'000.00
Subventions de l'ECA Jura	Fr.	4'338.00
Amortissement complémentaire	Fr.	<u>415.10</u>
Solde du coût des travaux	Fr.	32'000.00
		=====

La parole n'étant pas requise, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée décide de consolider ce crédit à Fr. 32'000.00.

5. Prendre connaissance et statuer sur l'initiative populaire communale demandant l'introduction d'un nouveau règlement pour l'octroi d'un subside communal en faveur des élèves fréquentant une école privée durant la scolarité obligatoire

Rapporteur : M. Claude Schaffter, Maire

M. Claude Schaffter signale que le Conseil communal a enregistré le dépôt d'une initiative le 12.11.2012 munie de 99 signatures et adressée par M. et Mme Benoît et Françoise Frésard. Après consultations des services cantonaux compétents, cette initiative a été jugée recevable en la forme. Elle doit donc être soumise à l'assemblée communale selon les dispositions de l'article 9 du Règlement d'organisation.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Schaffter rappelle qu'une première initiative munie de 111 signatures avait été déposée le 13.08.2012 sur le bureau du Conseil communal déjà par M. et Mme Benoît et Françoise Frésard. Cette initiative avait été jugée irrecevable car elle demandait une modification du règlement d'organisation, ce qui n'était pas possible.

M. Schaffter indique que ces initiatives ont été déposées suite au refus du Conseil communal d'accorder un soutien financier à M. et Mme Frésard pour leur fils qui fréquente le collège St-Charles.

M. Schaffter signale encore à l'assemblée que si ce point de l'ordre du jour est accepté, le Conseil communal aura un an à partir de ce jour pour établir un nouveau règlement et le soumettre à une assemblée. En cas de refus, le dossier est clos.

M. Schaffter termine son exposé en présentant la prise de position du Département cantonal de la Formation, de la Culture et des Sports, les statistiques des élèves à l'école secondaire des Breuleux et le sondage réalisé aux Franches-Montagnes au sujet des communes qui allouent une contribution ou non pour des élèves fréquentant une école privée.

Pour toutes ces raisons, M. Schaffter signale que le Conseil communal propose de refuser l'initiative citée sous rubrique.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

M. Benoît Frésard développe les arguments qui l'ont poussé, lui et son épouse, à demander un subside pour les enfants fréquentant une école privée. Il rappelle que l'initiative a récolté 99 signatures de citoyens du village. A ce titre, il propose à l'assemblée communale d'accepter cette initiative.

M. Julien Marchand demande si le coût de l'écolage sera le même chaque année.

Il lui est répondu que non puisque l'initiative demande que la prestation financière annuelle soit équivalente au coût effectif de l'écolage aux Breuleux.

M. Marchand signale donc que si le nombre d'élèves diminue aux Breuleux, l'écolage augmentera et par la même occasion le subside communal pour une école privée, ce qui fait que la commune payera plus cher dans les 2 situations.

Mme Ginette Péquignot demande comment cela se passe pour un élève de Montfaucon qui fréquente l'école secondaire de Saignelégier.

Il est répondu que chaque école secondaire des Franches-Montagnes calcule un écolage pour ses frais d'enseignement et de fonctionnement des immeubles. Le coût total de chaque école est ensuite réparti selon le nombre d'élèves de l'école et facturé à la commune de domicile de l'élève. La commune peut donc recevoir une facture d'écolage différente que ce soit de Saignelégier ou des Breuleux. Il est encore signalé que si un élève de Montfaucon veut être scolarisé à Saignelégier plutôt qu'aux Breuleux, une décision à ce sujet doit être rendue par le Canton.

M. Jean-Claude Villat demande si l'on connaît le nombre d'élèves qui sont partis en école privée ces 10 dernières années et combien coûte un élève par année aux Breuleux.

Il est répondu que le Conseil communal ne connaît pas ce nombre et que le coût d'un élève aux Breuleux se situe entre Fr. 2'500 et Fr. 3'500.00.

Il est encore rappelé que l'initiative déposée concerne uniquement les élèves du degré secondaire. Ceux du primaire ne sont pas concernés.

La parole n'étant plus demandée, le Président constate que l'assemblée est en présence de 2 propositions, soit celle de M. Benoît Frésard pour l'acceptation de l'initiative et celle du Conseil communal pour son refus. Il demande si l'assemblée désire se prononcer aux bulletins secrets.

Le Président constate que plus de 9 personnes, représentant le 10 % des ayants droit présents, demandent le bulletin secret.

Il explique le déroulement du vote. Les personnes qui acceptent l'initiative voteront OUI. Les personnes qui refusent l'initiative voteront NON.

Le Président invite les scrutateurs à délivrer et à récolter les bulletins de vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Blancs et/ou nuls	:	--
Bulletins valables	:	85
Majorité	:	43

OUI	34
NON	51

Le Président constate que la proposition du Conseil communal est acceptée.

L'initiative populaire communale demandant l'introduction d'un nouveau règlement pour l'octroi d'un subside communal en faveur des élèves fréquentant une école privée durant la scolarité obligatoire est donc refusée.

6. Divers et imprévu

- a) M. Jean-Claude Villat demande à qui incombe le déneigement de l'accès et des alentours de l'arrêt postal aux Sairains car cet endroit est dangereux en ce moment.

Le Maire répond que le Conseil communal va se renseigner de savoir si cette tâche appartient aux Ponts et Chaussées, cas échéant, la commune s'occupera de dégager cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 21.55 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

M. Romain Marchand

M. Eric Schaffner